



Conseil général Bousens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente
- Présents : 28 membres
- Excusés : 16 membres, soit :
MM. Michel Bally, Bernard Becherraz, Silvano Cardamoni, Patrick Dizerens, Christian Eggenberger, Vincent Freimuller, Thomas Gasser, Guy Hanggeli, Jérôme Lancia, Patrice Lenoir, Pascal Morier, Jean-Claude Mounir, Jean Rossier
Mmes Liliane Deppierraz, Nathalie Morrier, Marie-Noëlle Mounir
- Absents : 5 membres (non excusés) soit :
MM. Pierre-Alain Collet, Michel Corbaz, Fabio De Angelis, Olivier De Croes,
Mme Teresa Corbaz

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis n° 3/2017 relatif à l'Arrêté d'imposition pour les années 2018 et 2019.
- 3.- Divers

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Une précision dans le PV de la séance du 22 juin 2017 est demandée par M. André Baumann à savoir son intervention au sujet du rétrécissement de la route lors de la construction du nouveau bâtiment situé à l'emplacement de l'ancien battoir, à savoir : Monsieur André Baumann fait également remarqué que ce passage est dangereux lorsqu'il s'agit de le passer avec sa moissonneuse et précise que s'il devait choisir entre une voiture venant en face ou une maman avec sa poussette, il choisirait la poussette, le cimetière étant juste en face. Le PV de la dernière séance du Conseil Général est adopté, avec le complément ci-dessus mentionné.

La Présidente, Madame Barbara Grivel procède à l'assermentation de Mmes Sandrine Liaudat et Nathalie Martin. Le Conseil général est maintenant composé de 49 membres.

COMMUNICATION DU BUREAU

La Présidente n'a pas de communication à transmettre.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Madame la syndique nous fait savoir que le battoir a été terminé dans les temps, soit courant août 2017. Trois appartements ont été loués pour le 1^{er} septembre et le dernier au 15 septembre 2017.

Un bilan financier sera présenté dès que les comptes auront été bouclés.

Le prochain conseil général est agendé au 14 décembre prochain et il sera suivi de la traditionnelle raclette.

2.- PREAVIS N° 3/2017 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2018 ET 2019.

Monsieur Claude Rapin, rapporteur de la commission des finances nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Claude Hanggeli demande si le préavis relatif à l'arrêté d'imposition pour 2019 ne pourrait pas se faire avec la séance du Conseil général du mois de juin.

Madame la syndique répond que juin est trop tôt, la Municipalité n'ayant aucune projection étant donné que le canton donne les chiffres qu'au mois d'août.

Monsieur Laurent Borgeaud demande si le Préavis sur le budget ne pourrait pas être avancé et présenté à la séance du mois d'octobre.

Madame la syndique répond que c'est trop tôt, la boursière Mme Martine Rais, n'ayant pas tous les éléments.

Plus personne ne demandant la parole, le préavis N° 3 relatif à l'arrêté d'imposition est accepté avec une abstention.

3. DIVERS

Madame Sandrine Liaudat demande s'il serait possible de changer le miroir situé au Chemin du Village 24.

Madame la syndique lui répond que ce n'est pas du ressort de la Municipalité, mais qu'elle doit s'adresser au propriétaire.

Plus personne ne demandant la parole.

La séance est close à 20h30.

La Présidente
Barbara Grivel



La secrétaire
Danièle Rochat

